

FUSION / ABSORPTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CRÉDIT DU NORD

UN PROJET À HAUT RISQUE !





Dès l'annonce du projet de fusion/absorption des groupes Société Générale, Crédit du Nord et filiales, la CFDT alertait sur les risques sociaux et économiques qu'il pourrait entraîner. Le rapport d'expertise réalisé par le cabinet Secafi a non seulement confirmé ces craintes, mais démontré l'aberration de la proposition de la Société Générale.

Après avoir rejeté le projet, les équipes CFDT des deux groupes se sont organisées pour négocier la mise en œuvre d'un projet alternatif.

Explications de Thierry Tisserand, secrétaire général adjoint CFDT Banques et Assurances.

Au mois de septembre dernier, la CFDT FBA avait intitulé un communiqué de presse « Fusion-absorption Société Générale/Crédit du Nord : Entre mensonge et langue de bois, la CFDT pointe le risque d'un jeu de dupe pour les salariés ». Pourtant, à l'époque, la Société Générale niait l'existence d'un tel projet de rapprochement...

Oui, en septembre, la CFDT Banques et Assurances avait été alertée par un journaliste sur un éventuel projet de fusion/absorption de la Société Générale dont ni la Fédération, ni les équipes syndicales CFDT de la Société Générale et du Crédit du Nord n'avaient entendu parler. Interpellée par la CFDT, le 13 septembre, la direction de la Société Générale avait nié tout projet de rapprochement entre les deux réseaux bancaires. Pourtant, une dizaine de jours plus tard, à la suite de fuites parues dans la presse, le projet, ou plutôt la mise en place d'une « étude » comme l'a qualifié Frédéric Oudéa, devenait officiel.

Si, dès lors, la CFDT n'était pas dupe sur le fait que le projet était déjà bien avancé, elle a dénoncé la méthode de la Société Générale qui, par son manque de transparence et de considération pour ses représentants des salariés, a démontré sa piètre vision du dialogue social.

Pourquoi la CFDT était-elle si inquiète à l'annonce du projet ?

Nous étions inquiets car ce n'est pas la première fois que la Société Générale annonce une réorganisation de son réseau.

Depuis dix ans, le groupe accumule les erreurs stratégiques, répondant à une vision de réduction de coûts toujours court-termiste.

Mais cette fois, il s'agit d'un projet d'une ampleur beaucoup plus importante, et qui reste sans réponses sur les questions de stratégie et de pérennité des emplois.

Même si les chiffres ne sont pas encore officiels - ils le seront en septembre - les premières prévisions montrent qu'il pourrait entraîner une suppression de 5 à 6 000 emplois et la disparition de 600 agences, comme l'a relayé La Tribune, le 27 avril dernier. Chiffres qui n'ont pas été démentis par la direction, qui précise toutefois, qu'il n'y aura pas de départs contraints.

« Pour la CFDT, la Société Générale a construit ce projet dans la précipitation, sans en avoir mesuré les conséquences sociales, économiques et financières. »

Quoi qu'il en soit, cela commence à peser lourd pour des groupes qui comptent 30 000 salariés pour la Société Générale et quelque 9 000 pour le Crédit du Nord.

D'autant qu'un tel projet risque de dégrader les conditions de travail et l'équilibre de vie des salariés, qui seront, sans doute, confrontés à des plans de départs collectifs ou individuels.

En outre, cette fusion peut apparaître dangereuse pour le Crédit du Nord, qui est un groupe en bonne santé, ce qui n'est pas forcément le cas de la Société Générale. La CFDT se demande, d'ailleurs, s'il ne faudrait pas activer un droit d'alerte pour mesurer l'ampleur des difficultés rencontrées par l'entreprise.

En réalité, pour la CFDT, la Société Générale semble avoir construit ce projet dans la précipitation, sans en avoir mesuré les conséquences sociales, économiques et financières, certainement dans l'objectif de rassurer les marchés financiers.

Cette hypothèse a été largement confirmée par le rapport de l'expert Secafi, qui qualifie le projet de « big bang, porteur de risques d'exécution (informatiques, commerciaux et sociaux) très élevés ». C'est la raison pour laquelle, la CFDT et les autres organisations syndicales ont rejeté ce projet irréaliste, présentant des risques graves à tous les niveaux.

Nous ne contestons pas forcément qu'une réorganisation du réseau se justifie mais nous l'imaginons plus par une mutualisation des moyens des deux réseaux bancaires que par la disparition des enseignes du Crédit du Nord et de ses filiales. Pour ces banques régionales, des impacts sociaux sont à craindre dans les différents bassins d'emploi, qui, pour certains, sont déjà en difficulté, ainsi qu'un risque d'attrition de la clientèle.

Comment la CFDT s'est-elle organisée pour faire face à la mise en œuvre de ce projet ?

D'abord, nous avons décidé que la CFDT réunirait ses forces. Dans cet objectif, un comité de pilotage rassemblant les représentants CFDT des 9 banques (Société Générale, Crédit du Nord, Société Marseillaise de Crédit, Banque Courtois, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Banque Kolb, Banque Laydernier et Banque Nuger) a été créé afin de travailler collectivement.

La Fédération a également souhaité doter ce groupe de travail d'un cadrage juridique, avec la participation du cabinet Lepany, et d'expertise avec le cabinet Syndex. Fonctionner de cette façon, nous a permis de rendre des avis communs, et de donner au cabinet Syndex la possibilité de réaliser une étude extrêmement précise du rapport de Secafi.

L'intérêt de ce travail collectif réside également dans le fait que chacun peut apporter les informations liées à la réalité de sa banque et sa vision politique. Par ailleurs, si les élus des filiales pouvaient au départ se sentir désarmés face à un projet d'une telle ampleur, ceux

« La CFDT a rejeté ce projet irréaliste et les équipes des 9 banques travaillent collectivement à la négociation d'un modèle alternatif. »

de la Société Générale, coutumiers des réorganisations, ou de Crédit du Nord ont pu partager leurs expériences. Ce comité de pilotage qui se réunit très régulièrement a également mis en place un comité de rédaction pour construire

en commun des communications aussi bien à destination des salariés, de la presse, que des élus nationaux et locaux. Ce comité de rédaction se veut très réactif, notamment pour transmettre le plus rapidement possible les informations aux salariés, forcément inquiets de la situation.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

L'accord de méthodologie est en train d'être négocié entre la direction et les organisations syndicales. S'il reste imparfait, la négociation a permis de l'améliorer considérablement. La direction a cédé sur plusieurs demandes, notamment sur celles qui résultaient des deux organisations syndicales potentiellement signataires, le SNB et la CFDT.

Néanmoins, le fait de signer l'accord de méthodologie ne signifie aucunement que l'on approuve le projet. Mais ne pas le signer signifierait rester en dehors des négociations, ne pas parvenir à un accord, et laisser le champ libre à la Société Générale pour appliquer une fusion/absorption, tel que le prévoit le Code du travail.

Pour la suite, l'accord de méthodologie prévoit un rythme de négociations soutenu, avec des moments clés, comme par exemple, celui du rapprochement des statuts des salariés. Pour l'heure, la finalité juridique du projet, autrement dit la fusion, est prévue pour 2023.

D'ici-là, nous ferons tout pour négocier point par point et pour faire admettre à la direction la pertinence du projet alternatif que la CFDT défend, qui, lui, est socialement protecteur et économiquement viable.